

EQUIMASTERS CSO Auvergne-Rhône-Alpes 2024

CHAMPIONNATS REGIONAUX DE SAUT D'OBSTACLES

REGLEMENT

Le présent règlement a pour objet de clarifier les conditions d'organisation et de participation des cavaliers à ces championnats régionaux de saut d'obstacles.

En cas de litige, la commission CSO du Comité Régional d'Équitation se réserve la possibilité de faire usage d'un droit d'arbitrage.

I. CONDITIONS GÉNÉRALES

A. Préambule

Dans le cadre de ses missions, le Comité Régional d'Équitation Auvergne-Rhône-Alpes (CRE ARA) organise les championnats régionaux de Saut d'Obstacles et met en place les conditions de participation. Il en établit le règlement et décide du mode de sélection des cavaliers.

Les Championnats organisés par le CRE ARA permettront d'attribuer, aux meilleurs cavaliers, les titres de Champions régionaux individuels, dans les catégories suivantes : Majors 3, Majors 2, Majors 1, Amat 3, Amat 2, Amat 1, Amat Elite.

Les Championnats organisés par le CRE ARA attribuent, en amateur 3, à la meilleure équipe la Coupe des Départements.

En 2024, le CRE ARA organise deux événements :

1) Les « **EQUIMASTERS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES** » épreuves Championnats Amat 2, Amat 1, Amat Elite et Majors 1, 2 et 3 ainsi que l'Amat 3 individuel et par équipes des départements qui se dérouleront du 30 août au 1^{er} septembre 2024 sur le site du Parc du Cheval à CHAZEY-SUR-AIN (01).

2) Les « **TOP TEN CRE ARA** » (Amat 2, Amat 1, Amat Elite et Majors 1 et 2) qui se dérouleront le 30 et 31 octobre 2024 dans le cadre du Longines Equita Lyon, Concours Hippique International.



B. Qualifications et participations

" LES EQUIMASTERS CSO 2024 AU FORMAT DEPARTEMENTAL " :

Le Comité Régional et la commission CSO souhaitent favoriser les organisations en département. La formule de cette année est similaire à 2023. Les sélections aux EQUIMASTERS, Championnat Régional, qualificatif pour le TOP TEN D'EQUITA LYON se feront sur **des concours labellisés dans les départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes.**

Les Equimasters se dérouleront du **30 août au 1^{er} septembre 2024** au **Parc du Cheval de Chazey-sur-Ain.**

CHAMPIONNAT REGIONAL AM 2, AM 1 ET AM ELITE :

Les 10 meilleurs par catégorie Amateur 2, 1 et Élite, à l'issue des EQUIMASTERS seront conviés comme chaque années au TOP TEN, sur la piste internationale aux 5 étoiles du LONGINES EQUITA LYON, Concours Hippique International.

Les modalités de sélection sont les suivantes pour les catégories Amateurs 2, 1 et élite. **La qualification aux EQUIMASTERS se fait dans les départements sur les concours Amateur/Pro programmé entre le 1^{er} mars et le 11 août 2024 inclus, labellisé EQM par la commission CSO et les CDE.**

CDE AIN

- Du 29 au 31 mars 2024 : SH D'AMBERIEUX EN DOMBES - AMBERIEUX EN DOMBES - N°202401034
- Du 12 au 14 avril 2024 : PARC DU CHEVAL – CHAZEY SUR AIN - N° 202401021
- Du 14 au 16 juin 2024 : SHR DE LENT - BOURG EN BRESSE - N° 202401055
- Du 21 au 23 juin 2024 : SH DE CHALAMONT – CHALAMONT – N° 202401043
- Du 12 au 14 juillet 2024 : EQU'AIN EMLS – MIRIBEL - N° 202401027

CDE ALLIER

- Du 19 au 21 avril : SARL EYWA SAINT - DIDIER LA FORET - N° 202403006
- Du 26 au 28 avril : SHRA - STADE EQUESTRE DU SICHON VICHY - N° 202403004
- Du 10 au 12 mai : VILLIERS DOMERAT – MONTLUCON – N°202403019
- Du 17 au 20 mai : ECURIE DE VERDUIZANT - STADE EQUESTRE DU SICHON VICHY - N° 202403035
- Du 12 au 14 juillet : SUMMER JUMP - STADE EQUESTRE DU SICHON VICHY - N° 202403033

CDE CANTAL

A VENIR

CDE DRÔME – ARDÈCHE

- Du 29 au 31 mars : ECURIE DES ESSES – MONTREAL - N° 202407004
- Du 25 au 28 avril : GALOP TRICASTIN - SAINT PAUL TROIS CHATEAUX - N° 202426008
- Du 23 au 26 mai : ECURIES DU FRESSY - CHATEAUNEUF DU RHONE N° 202426023
- Du 7 au 9 juin : ASSOCIATION EQUESTRE BEAUREGARD & CO - BEAUREGARD BARET - N° 202426013
- Du 4 au 7 juillet : CENTRE EQUESTRE DE MONTELMAR – MONTELMAR - N° 202426024



CDE ISÈRE

- Du 09 au 12 mai : ECURIES DU MANOIR - BRIE ET ANGONNES - N° 202438010
 Du 31 mai au 02 juin : ETRIER DU DAUPHINE – ECHIROLLES - N° 202438013
 Du 12 au 14 juillet : GRENOBLE JUMPING EVENTS - VILLARD DE LANS - N° 202438007
 Du 18 au 20 juillet : CENTRE HIPPIQUE DES ALPES – ST ISMIER - N° 202438019

CDE LOIRE, HAUTE-LOIRE

- Du 08 au 10 mars : ECURIE PERREAU – ROANNE VOUGY – N° 202442033
 Du 12 au 14 avril : CE D'UNIEUX - UNIEUX - N° 202442016
 Du 17 au 19 mai : CE YSSINGEAUX - YSSINGEAUX - N° 202443017
 Du 14 au 16 juin : ECURIE O HARA – L'HOPITAL LE GRAND - N° 202442008
 Du 28 au 30 juin : CE D'ECULIEU - ECULIEU - N° 202442044

CDE PUY-DE-DÔME

- Du 29 mars au 01 avril : HIPPOS – STADE EQUESTRE DU SICHON VICHY – N° 202403012
 Du 24 au 26 mai : : ASSOCIATION HIPPIQUE LA VENDEE – RIOM – N° 202463013
 Le 02 juin : EBREUIL – CENTRE EQUESTRE D'EBREUIL HIPPOS (Duc tardive)
 Du 07 au 09 juin : ASSO SPORTIVE EQUESTRE DE MEDAGUES - CULHAT – N°202463016

CDE RHÔNE

- Du 19 au 21 Avril : DOMAINE DE LA SAUVAGEONNE – ARNAS - N° 202469008
 Du 03 au 05 mai : CE DE DENICE - DENICE - N° 202469030
 Du 07 au 09 Juin : CAVALIERS DU TOLON - ARNAS CHAMPBURCY - N° 202469018

CDE SAVOIE

- Le 06 avril : EQUISPORT SAVOIE - LES MARCHES - N° 202473005
 Le 20 avril : ECURIE DE MONTAGNOLE - N° 202473007
 Du 18 au 20 mai : OLYMPJUMP - MONTAGNOLE - N° 202473002
 Du 05 au 07 juillet : OLYMPJUMP - MONTAGNOLE - N° 202473001

CDE HAUTE-SAVOIE

- Le 20 avril : ECURIES DES USSES - CERNEX - N° 202474019
 Du 31 mai au 2 juin : EPLEFPA CONTAMINE – CONTAMINE SUR ARVE - N° 202474023
 Du 07 au 09 juin : ECURIES DU LEMAN - SCIEZ - N° 202474010
 Le 06 et 07 juillet : ASSO MEGEVE EN SELLE - MEGEVE - N° 202474004
 Du 02 au 04 août : ECURIES DU LEMAN - SCIEZ - N° 202474011

La sélection se fera dans chaque département où un nombre de places est attribué au prorata du nombre de licenciés « compétition amateur ».

Les épreuves qualificatives départementales se feront sur un grand prix labellisé.
 Si l'organisateur a programmé deux GP Amateur 2, 1 dans son week-end, il devra obligatoirement faire figurer à son programme l'épreuve comptant pour la sélection aux Equimasters.

Grand Prix Amateur 2 - 110m | Grand Prix Amateur 1 - 120m | Grand Prix Amateur Élite - 125m
Elles sont programmées le samedi et/ou le dimanche / ou jour férié.

Les qualifications se feront sur une à cinq étapes selon le désidérata de chaque CDE. Le nombre de place par catégorie sera affecté pour le département selon le prorata du nombre de licenciés par catégorie. Tableau en annexe.

Le mode de qualification aux Equimasters est laissé à l'appréciation de chaque CDE (contrôle continu sur les différentes étapes ou qualification directe à chaque étape ou mixte).

Un cavalier n'a pas l'obligation de participer à toutes les étapes au sein de son département. La liste des cavaliers qualifié est établie par les CDE et communiquée à la commission CSO au plus tard le 12 août 2024.

Figure sur la liste pour chaque département, l'ensemble des coordonnées - mail et téléphone des qualifiés et réservistes.

Ces épreuves sont ouvertes à tous les licenciés des départements. **(Le cavalier doit être licencié dans un club de son département).**

Aucune restriction pour l'organisateur qui s'engagera néanmoins à plébisciter cette action régionale dans le but de valoriser nos départements jusqu'à EQUITA.

Un cheval ne peut pas participer à deux Championnats Régionaux. Un même cheval peut donc concourir soit à un Championnat Régional ou soit à la coupe des départements.

Un cavalier ne peut pas courir deux Championnats Régionaux. Ainsi, s'il participe à deux Grands Prix lors du concours départemental, Am 3 et Am 2, il devra déclarer 30 minutes avant le début du premier grand prix où il est engagé, la catégorie Amateur qu'il retient pour se qualifier et courir les EQUIMASTERS.

S'il ne fait pas cette démarche, il sera automatiquement basculé sur l'indice le plus élevé même si son classement est plus favorable sur l'indice inférieur.

De même, s'il a deux chevaux dans le même Grand Prix labellisé, il devra déclarer obligatoirement après la reconnaissance du parcours le cheval avec lequel il souhaite courir la qualification pour les EQUIMASTERS.

II. LES EQUIMASTERS DU 30 AOUT AU 1^{er} SEPTEMBRE 2024 A CHAZEY-SUR-AIN

A. Coupe des Départements par équipes - Amateur 3

PREAMBULE

L'équipe Championne régionale, dans la catégorie Amateur 3, est désignée après participation aux "Equimasters" qui se dérouleront du 30 août au 01 septembre 2024 sur la piste du Parc du Cheval à Chazey-sur-Ain.

SELECTIONS

Les sélections des cavaliers Amateurs 3 qui participeront à cette Coupe des départements Amateurs 3 se dérouleront selon l'article B ci-dessus.



Chaque Comité Départemental devra transmettre, pour validation, à la commission de saut d'obstacles du CRE ARA **pour le 12 août 2024, dernier délai, la liste de son équipe composée de 4 cavaliers.**

GESTION DES EQUIPES

Chaque comité départemental mandate obligatoirement une personne responsable avant le 16 août 2024, présente pendant les Equimasters et en avertir la commission de saut d'obstacles.

Ce « chef d'équipe » représente le département pendant la compétition et devient l'interlocuteur privilégié sur place entre la commission CSO et les différents départements.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les cavaliers sélectionnés par les départements doivent impérativement :

- Être licencié dans un établissement du département qu'il représente, en tant que cavalier Amateur 3, pour la saison 2024.
- Un cavalier ne peut pas participer au Championnat Am 2 et à la Coupe des départements.

ENGAGEMENTS

Après l'établissement de la liste définitive des sélectionnés représentant chacun des 12 départements, il appartient au cavalier de s'engager conformément aux procédures habituelles ou de se rapprocher de leur Comité Départemental pour connaître les éventuelles modalités spécifiques propres à chaque département.

Les cavaliers ne peuvent engager qu'un seul cheval.

Les moniteurs ne sont pas autorisés à engager au sein d'une équipe de leur département.

Tout cavalier non sélectionné et s'engageant par erreur ne pourra pas prendre le départ de l'épreuve et ne bénéficiera d'aucun remboursement.

REGLEMENT : COUPE DES DEPARTEMENTS PAR EQUIPES

Elle se déroulera sous la forme d'une épreuve en deux manches :

- **Samedi 31 août en début de soirée :**

1^e manche, au barème A au chrono, hauteur 0,95m.

Pour chaque équipe, le chef d'équipe a communiqué la veille l'ordre de départ de ses 4 cavaliers. Partiront les 1^{ers} de chaque équipe, puis le 2, 3, et le 4.

2^e manche, au barème A au chrono, hauteur 1m. Ordre inverse des pénalités et du temps de la première manche.



Ordre de départ des équipes par tirage au sort des départements qui se fera le vendredi soir à avant l'ouverture du « pôt » des départements.

Les concurrents sont classés selon le total de leurs pénalités dans les deux manches et du temps dans la seconde manche.

Suite au classement définitif des cavaliers, les meilleurs résultats de chaque équipe déclarée sont pris en compte pour déterminer le podium de la Coupe des départements.

En cas d'élimination ou d'abandon d'un cavalier, durant la 1^{ère} étape, son résultat pour la Coupe des départements est fondé sur le résultat du dernier cavalier ayant terminé l'épreuve, augmenté de 30 points.

Est déclaré vainqueur et champion par équipe, le département dont l'équipe réalise le meilleur résultat à l'issue des deux manches.

- **Dimanche 1^{er} septembre en fin de matinée :**

Finale individuelle des départements. Tous les cavaliers prennent le départ y compris les éliminés ou abandons des deux premières manches.

Suite au classement définitif des cavaliers à l'issue de l'épreuve en deux manches, le résultat de la finale individuelle prendra en compte le résultat individuel de chaque cavalier à l'issue de l'épreuve en deux manches du samedi et de l'épreuve du dimanche.

Les 8 premiers cavalier(e)s à titre individuel sont appelé(e)s à la remise des prix sur la grande piste.

B. Championnats régionaux Amat 2, Amat 1 & Amat Elite

PREAMBULE

Les Championnats régionaux 2024 Amateurs 2, Amateurs 1, Amateurs Elite ont lieu lors des Equimasters, du 30 août au 1^{er} septembre 2024.

Le vainqueur de chaque épreuve est désigné "Champion Auvergne-Rhône-Alpes 2024" dans sa catégorie.

QUALIFICATIONS

La sélection des cavaliers Amateurs Elite, 1 et 2 qui participent à ce championnat régional se déroulent selon l'article B ci-dessus.

SELECTIONS

Pour chacune des catégories (Amateurs 2, Amateurs 1 et Amateurs Elite), pour participer au Top TEN CRE ARA, **sont sélectionnés les 10 cavaliers** ayant obtenu les meilleurs résultats de l'épreuve des Equimasters labellisée « Sélections pour le Top Ten CRE ARA - Amateurs 2

– Longines Equita Lyon » « Sélections pour le Top Ten CRE ARA – Amateurs 1 – Longines Equita Lyon » et « Sélections pour le Top Ten CRE ARA - Amateurs Elite – Longines Equita Lyon »



Ces 3 épreuves de sélection se déroulent sous la forme suivante :

AMATEUR 2 : Epreuve en 2 manches – Hauteur 1,10m -

1^e jour : 1^e manche, au barème A au chrono.

Départs dans l'ordre du programme.

2^e jour : 2^e manche, au barème A à temps différé, sans barrage.

Ordre de départ inverse du classement de la première manche.

A l'issue de la 2^{ème} manche, les concurrents seront classés selon le total de leurs pénalités dans les deux manches et le temps de la 2^{ème} manche.

Suite aux classements définitifs, les 10 cavaliers ayant obtenu les meilleurs résultats sont sélectionnés pour les Top TEN en Amateur 2.

AMATEUR 1 et ELITE : NOUVEAUTE !

- Epreuve de Vitesse et une épreuve Grand Prix en deux manches au chrono

1^{er} jour : Epreuve de Vitesse au Barème C (Amateur 1 : 115 m / Am Elite : 125 m)

Cette épreuve déterminera notamment l'ordre de départ de la deuxième épreuve.

Une remise des prix sera programmée pour cette épreuve de vitesse.

2^{ème} jour : Epreuve Grand Prix en deux manches au chrono. (Amateur 1 : 120 m / Am Elite : 125 m)

Conditions particulières : Tous les SF et/ou les 15 premiers de la première manche repartiront dans l'ordre inverse du classement de la première manche.

C. Qualifications et sélections pour les Championnats régionaux Majors 1, 2 et 3

PREAMBULE

Dans le cadre des compétitions MAJORS soutenues par la FFE, le CRE ARA organise un circuit réservé aux cavaliers de Saut d'Obstacles de plus de 40 ans dans l'année civile, sur différents concours de la région organisés dans le cadre du calendrier validé par la Commission de Saut d'Obstacles.

Ce circuit se déroule sur 3 niveaux, permettant aux cavaliers de se qualifier pour les Equimasters 2024 Amateur 3, Amateur 2 et Amateur 1 qui se tiendront à Chazey du 30 août au 1^{er} septembre 2024, et se préparer pour les Championnats de France Majors qui se tiendront du 19 au 22 septembre 2024 à LANDIVISIAU (29).

Amateur 3 : Hauteur 0,95m/1m

Amateur 2 : Hauteur 1,05m/1,10m

Amateur 1 : Hauteur 1,15m/1,20m

Les 3 catégories se dérouleront sous la forme de 2 épreuves



1e jour : 1e épreuve, au barème A au chrono. Départs dans l'ordre du BO,

2e jour : 2e épreuve, au barème A temps différé. Ordre de départ inverse du classement de la première épreuve.

A noter que la commission CSO pourra ajuster ces barèmes en particulier pour s'aligner sur les modalités de déroulement du Championnat de France Majors 2024.

a) Résultats et désignation des Champions Régionaux Majors Amateur 1 et Amateur 2

A l'issue de la 2ème épreuve, - sauf modification du barème ci-dessus -, les concurrents seront classés selon le total de leurs pénalités dans les deux épreuves et le temps de la 2ème épreuve, et seront ainsi désignés les Champions Auvergne Rhône Alpes 2024 Majors 1 et 2 ayant le meilleur résultat.

Suite aux classements définitifs, les 10 meilleurs de chaque catégorie Amateur 1 et Amateur 2 sont qualifiés pour le Top TEN CRE ARA à EQUITA LONGINES, le 30 et 31 octobre 2024.

Ces championnats permettent aux cavaliers classés de multiplier par 2 leurs points dans les classements permanents FFE.

b) Résultats et désignation du Champion Régional Major Amateur 3

A l'issue de la 2^{ème} épreuve, - sauf modification du barème ci-dessus -, les concurrents seront classés selon le total de leurs pénalités dans les deux épreuves et le temps de la 2ème épreuve et sera ainsi désigné le Champion Auvergne Rhône-Alpes 2024 Majors 3 ayant le meilleur résultat.

Ce championnat permet aux cavaliers classés de multiplier par 2 leurs points dans les classements permanents FFE.

c) Remise des prix

A l'issue de la première manche de chaque épreuve les 8 premiers classés seront appelés à cheval et en tenue pour recevoir des plaques et flots.

A l'issue de la deuxième manche une remise des prix sera effectuée avec les 8 premiers à cheval et en tenue, et un podium pour les 3 premiers (les propriétaires et coachs sont les bienvenus).

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET ENGAGEMENT

Tout cavalier de plus de 40 ans dans l'année civile et détenteur d'une licence Amateur au titre de la Région Auvergne Rhône Alpes peut participer, à condition d'avoir participé à :

- au moins 3 étapes du circuit CRE ARA Majors
- au maximum 3 étapes du circuit CRE ARA Majors dans la catégorie supérieure à celle sélectionnée

Une étape s'entendant par un concours par week-end, avec départ dans l'une des épreuves du circuit Major.



Toute demande de dérogation devra être justifiée – blessure, par exemple – et validée par la Commission de CSO avant la clôture des engagements.

Les cavaliers ne peuvent engager qu'un seul cheval.

Tout cavalier engageant par erreur ne pourra prendre le départ des épreuves et ne bénéficie d'aucun remboursement.

Les cavaliers optant pour un des championnats Majors ne peuvent prendre part à un autre championnat.

Dates des concours 2024 avec des épreuves MAJORS : (validées par la commission SO)

- 1) 15 au 17 Mars – CE UNIEUX n°202442015
- 2) 05 au 07 Avril – ARNAS SAUVAGEONNE n°202469007
- 3) 18 au 21 Avril – ECURIE DES ESSES n°202407005
- 4) 04 et 05 Mai – ECURIES DU LEMAN n°202474009
- 5) 10 au 12 Mai – ECURIE DU MANOIR n°202438010
- 6) 17 au 20 Mai – ECURIES VERDUIZANT n°202403035
- 7) 31 Mai au 02 Juin – ETRIER DU DAUPHINE n°202438013
- 8) 06 au 09 Juin – BO REGARD JUMP n°202426013
- 9) 21 au 23 Juin – OLIVIER PERREAU ROANNE n°202442035
- 10) 28 au 30 Juin - ECULIEU n°202442044
- 11) 04 au 07 Juillet – CE DE MONTELIMAR n°202426024
- 12) 12 au 14 Juillet – JUMPING EVENTS VILLARD DE LANS n°202438007
- 13) 02 au 04 Août – ECURIES DU LEMAN n°202474011

III. LES "TOP TEN", 30 ET 31 OCTOBRE 2024 A LONGINES EQUITA LYON

Amateurs 2 - Amateurs 1 - Amateurs Elite - Majors 1 et 2

PREAMBULE

Les finales individuelles de saut d'obstacles dans les catégories Amateurs 2, Amateurs 1, Amateurs Elite et Majors 1 et 2 sont désignées après participation aux "TOP TEN" qui se dérouleront le 30 et 31 octobre 2024 sur la piste "internationale" du Longines Equita Lyon, concours hippique international.

Dans chaque catégorie, les cavaliers sélectionnés participent à une épreuve en deux manches (1^{ère} manche le 30 octobre et 2^{ème} manche le 31 octobre).

SELECTIONS

Dans chacune des cinq catégories, l'épreuve "TOP TEN CRE ARA " est réservée aux 10 premiers cavaliers sélectionnés à l'issue des EQUIMASTERS du 30 août au 1^{er} septembre 2024.



Un cavalier ne peut prendre part qu'à un seul championnat, et avec un seul cheval.

ENGAGEMENTS

Après l'établissement de la sélection définitive de chaque catégorie, il appartient au cavalier sélectionné de s'engager conformément aux procédures habituelles.

Les cavaliers ne peuvent engager qu'un seul cheval (box compris dans l'engagement).

Tout cavalier non sélectionné et s'engageant par erreur ne peut pas prendre le départ de l'épreuve et ne bénéficiera d'aucun remboursement.

REGLEMENT

Principe général : les épreuves finales « TOP TEN » se déroulent en deux manches.

1^{ère} manche : Barème A au chrono (ordre de passage de FFE COMPET).

2^{ème} manche : Barème A au chrono sans barrage, ordre de départ inverse du classement de la première manche.

Les épreuves se courent sur les hauteurs suivantes :

- Amateur 2 : 110 cm
- Amateur 1 : 120 cm
- Amateur Elite : 125 cm
- Majors 1 : 115 cm
- Majors 2 : 105 cm

Pour le CRE ARA,
La Commission de Saut d'obstacles



TABLEAU DES QUOTAS EQUIMASTERS CSO 2024

	AM 2	AM 1	AMELITE
AIN	11	11	10
ALLIER	5	5	4
ARDECHE / DROME	8	8	6
CANTAL	3	3	2
ISERE	9	9	8
LOIRE	7	7	6
HAUTE LOIRE	2	2	2
PUY DE DOME	5	5	4
RHONE	7	7	6
SAVOIE	5	5	4
HAUTE SAVOIE	9	9	8
	71	71	60